



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Programme d'éducation à la vie affective

Question au Gouvernement n° 336

Texte de la question

PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie-Charlotte Garin.

Mme Marie-Charlotte Garin . « Les filles, je les aime jusqu'à 17 ou 18 ans, après elles commencent à réfléchir. » : Claude François. « Une fille très jeune est plus gentille. » : Gabriel Matzneff.

M. Nicolas Meizonnet . Et Cohn-Bendit ?

Mme Marie-Charlotte Garin . Il y a un mois encore, Geoffroy Lejeune, directeur du *Journal du dimanche*, parlait de « parties fines » pour désigner des viols sur des fillettes de 13 ans. Ces propos monstrueux ne sont pas des dérapages, mais reflètent une culture qui minimise, euphémise et parfois excuse les violences sexuelles sur les enfants.

Mme Émilie Bonnavard . Alors, il fallait voter l'imprescriptibilité !

Mme Ayda Hadizadeh . Chut !

Mme Émilie Bonnavard . Je fais ce que je veux !

Mme Marie-Charlotte Garin . Face à cela, l'éducation est notre première arme. Aujourd'hui, le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle est examiné par le Conseil supérieur de l'éducation. Beaucoup de fausses informations circulent à son sujet. Pourtant, de quoi s'agit-il ? D'apprendre aux enfants à reconnaître les situations de danger et à en parler ; de comprendre et respecter le consentement ; d'identifier les stéréotypes ; de se protéger des dangers d'internet, notamment de l'exposition à la pornographie. Non, il ne s'agit pas de parler sexualité aux tout-petits, mais de leur apprendre l'empathie et le respect mutuel, de leur donner des clés pour se protéger (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR*), de savoir dire « Puis-je m'asseoir à côté de toi ? » ou « Puis-je te prendre dans mes bras pour te consoler ? », et de savoir reconnaître une situation inappropriée, qu'elle vienne d'un autre enfant ou d'un adulte. Et il ne s'agit pas non plus d'encourager les enfants à « changer de sexe », comme on peut l'entendre dans des délires complotistes. Ces fausses informations sont criminelles,...

Mme Ayda Hadizadeh . Tout à fait !

Mme Marie-Charlotte Garindans un pays où un enfant est victime de viol, d'agression sexuelle ou d'inceste toutes les trois minutes. La loi existe depuis 2001. Depuis lors, combien d'enfants avons-nous laissé devenir victimes à cause de ces mensonges ?

Mme Émilie Bonnivard . Et vous avez voté contre l'imprescriptibilité, c'est hallucinant !

Mme Marie-Charlotte Garin . Votre gouvernement est-il prêt à garantir que le programme d'éducation à la vie sexuelle, affective et relationnelle sera appliqué dès l'école maternelle ? (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Julien Odoul . Pourquoi pas dès la crèche ?

M. Vincent Descoeur . In utero !

Mme Marie-Charlotte Garin . Est-il prêt à former et à soutenir les enseignants et les associations dans son déploiement, et à garantir que chaque enfant, enfin, bénéficie des trois séances annuelles, obligatoires depuis 2001 ? Il est plus que temps : protégeons nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Philippe Baptiste, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche . Élisabeth Borne est retenue au Conseil supérieur de l'éducation, pour parler justement du sujet essentiel que vous venez d'évoquer. Alors que toutes les trois minutes, un enfant fait l'objet d'une agression sexuelle,...

M. Pierre Cordier . Cela vient d'être dit. Philippe Hetzel nous manque !

M. Philippe Baptiste, ministrealors que chaque mois, 2,3 millions de mineurs fréquentent des sites pornographiques dès l'âge de 12 ans, alors que 94 % des femmes âgées de 15 à 24 ans estiment qu'il est difficile d'être une femme, l'école ne peut pas rester les bras croisés. Le programme d'éducation à la vie sexuelle, affective et relationnelle porte en lui des enjeux forts de santé publique, d'égalité entre les filles et les garçons et de construction de la citoyenneté et du respect d'autrui. Pendant trop longtemps, nous sommes restés éloignés de l'objectif prévu par la loi, à savoir trois séances d'éducation à la sexualité par niveau et par an. Aujourd'hui, seuls 15 % de nos élèves bénéficient de cet enseignement.

Sans doute l'absence de programme clair et d'un document précis, décrivant les contenus d'enseignement adaptés à chaque âge, de la maternelle au lycée, a-t-elle freiné le déploiement de ces séances. Aussi avons-nous souhaité avancer de manière déterminée et concrète : le Conseil supérieur des programmes a été pleinement mobilisé, des concertations ont eu lieu et le programme a été relu par les services compétents du ministère. Des propositions et des évolutions ont suscité des questions, des interrogations et des débats, voire des polémiques médiatisées et fortement alimentées par de fausses informations. Le gouvernement est déterminé à aboutir à un texte à la fois ambitieux, cadrant et apaisé...

Mme Marie-Charlotte Garin . Avec des financements ?

M. Philippe Baptiste, ministrequi puisse recueillir une adhésion large, garantissant un déploiement efficace et serein de cet enseignement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem. – MM. Olivier Faure et Boris Vallaud applaudissent aussi.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Charlotte Garin](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 336

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 janvier 2025